



MINISTÈRE  
DU TOURISME,  
DES TRANSPORTS AÉRIENS  
INTERNATIONAUX,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE  
**CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA  
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE  
DE L'ANNÉE 2015**

**ÉPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation  
administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et  
comptables de la Polynésie française.**

**Mercredi 11 mai 2016**

**(durée : 2 heures ; coefficient 2)**

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

**Aucun autre document n'est autorisé.**

Il conviendra de répondre aussi précisément que possible aux quatre questions ci-après.

- 1) *Comment s'organise la répartition des compétences entre les institutions de la Polynésie française ?*
- 2) *Qu'est-ce qu'un compte d'affectation spéciale ?*
- 3) *Comment s'exerce le pouvoir disciplinaire dans la fonction publique ?*
- 4) *Comment s'organisent les rapports entre la Polynésie française et les communes ?*